

VILLE DE FOSSES-LA-VILLE

Extrait du registre aux délibérations de l'Assemblée Conjointe
du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale
Séance du 11 octobre 2021

Présents: M. Gaëtan de BILDERLING, Bourgmestre-Président;
M. Frédéric MOREAU, Mme Laurie SPINEUX, M. Bernard MEUTER, M. Etienne DREZE,
M. Jean-François FAVRESSE, Echevins;
Mme Bérangère TAHIR-BOUFFIOUX, Présidente CPAS;
M. Marc BUCHET, M. Gilles MOUYARD, Mme Françoise SARTO-PIETTE,
Mme Josée LECHIEN, Mme Véronique HENRARD, M. Quentin DENIS,
~~Mme Chantal DEMIL~~, Mme Paule PIEFORT, M. Jules LALLEMAND,
Mme Marjoline DUBOIS, ~~M. Romuald DENIS~~, Mme Françoise MATHIEU-MOUREAU,
M. Willy PIRET, ~~Mme Céline CASTEELS~~, Mme Françoise DOUMONT, Conseillers;
Mme Sophie CANARD, Directrice Générale.
Mme Anne-Sophie LEPINNE, M. Pascal GUILIN, Mme Mélanie LISEN, M. Pascal
VANDOREN, Mme Florence BRUNELLO, Mme Marie-Jeanne PETINIOT, M. Yannick
DELZANT, M. Bruno WYNANDS, Conseillers de l'Action Sociale;
Mme Frédérique GOISSE, Directrice générale du CPAS;
Mme Mélanie CHARLIER, Directrice générale *f.f.* du CPAS.

Le Conseil conjoint Ville-CPAS,

Le Bourgmestre ouvre la séance à 19h00.

Il accueille les membres et remercie la présence des conseillers de l'Action sociale.

Il excuse l'absence de Mmes DEMIL, CASTEELS et de M. R. DENIS.

Il cède la parole à la Présidente du CPAS.

SEANCE PUBLIQUE

La Présidente sollicite l'urgence pour le point suivant qui sera soumis au Conseil de l'Action sociale, lors d'une séance qui suivra la présente:

- *Approbation de la modification budgétaire n°1.*

Les membres du Conseil de l'Action sociale présents marquent leur accord à l'unanimité.

1.OBJET : Rapport annuel sur les synergies, suppression des doubles emplois ou chevauchement d'activités - année 2021

La Présidente cède la parole à mme CANARD, Directrice générale de la Ville.

La Directrice générale présente le rapport annuel sur les synergies:

Comme vous le savez, la législation communale et du CPAS imposent aux directions générales de proposer un rapport annuel sur les synergies mises en place entre les deux institutions, sur la suppression des doubles emplois mais également sur le chevauchement d'activités.

C'est donc au nom de Mme CHARLIER, DG ff du CPAS, et moi-même que je vous résume ici le document qui a été mis à votre disposition.

2020 est l'année que l'on sait, la crise a fait peser sur les synergies existantes ou à construire un poids certain : la distance créée par le télétravail, la charge liée aux mesures à mettre en place et à gérer et le management nouveau que cette situation a imposé sont les grandes lignes du quotidien vécu depuis mars 2020.

Les synergies qui existaient préalablement ont, à quelques exceptions près, été bousculées par la situation sanitaire.

Nous retiendrons surtout :

- *L'abandon du service RH commun : celui-ci nécessiterait 2 agents à temps plein a minima, l'utilisation de logiciels communs, une méthodologie de management partagée et surtout une vision commune de la gestion des ressources humaines par les 2 DG. Ce n'est actuellement pas le cas.*

- Une difficulté de synergiser les actions en urgence entre les 2 administrations. L'aide à la population a été adéquate (notamment grâce à une grande implication des mandataires et de bénévoles), mais la concertation entre les 2 administrations n'a pas été optimale.

Sur base de ces constats, plusieurs propositions pour l'avenir ont été faites aux Collège communal et Bureau permanent :

- La première : scinder les 2 comités de direction, pour que chaque institution retrouve son rythme, tout en respectant scrupuleusement le décret en invitant à chaque codir la DG de l'autre institution et en instaurant 3 séances communes par an qui évoqueront à tout le moins les statuts encadrant le personnel des 2 institutions et les synergies.
- Deuxième proposition : désigner un délégué du Collège conformément à l'article 109 de la loi organique des CPAS
- Troisième proposition : charger les directrices générales de proposer des objectifs de synergisation et les modalités de celles-ci
- Quatrième proposition : appliquer formellement la valorisation de la répartition des dépenses
- Cinquième proposition : maintenir le soutien de la Ville au CPAS en ce qui concerne les ressources humaines
- Et enfin, dernière proposition : partager les procédures de gestion des ressources humaines sur base des valeurs du PST (respect, convivialité, efficacité, fierté et communication) depuis le recrutement jusqu'aux procédures disciplinaires.

Nous espérons le soutien du Conseil communal et de l'Action sociale pour mener à bien ces perspectives.

Le Bourgmestre remercie Madame CANARD pour la présentation et souligne les possibilités de s'améliorer.

La Présidente demande si un membre souhaite ajouter quelque chose.

M. WYNANDS relève que le score de 46 % n'est pas bon. La crise sanitaire a effectivement créé des soucis de collaboration. Certains événements extérieurs ont pour conséquence de rapprocher, ce qui n'a pas été le cas pour nos deux institutions. Il souligne néanmoins la reprise des activités et l'instauration de réunions de groupe. Il souhaite mettre l'accent sur les collaborations possibles au niveau du logement et de l'énergie, ainsi que la mise en place d'une plate-forme « Mobilité ». Les possibilités de synergies sont nombreuses. La note obtenue de 46 doit s'élever pour arriver au score minimum de 75.

Le Bourgmestre souligne que la note obtenue provient d'une auto-évaluation. Il faut trouver le moyen d'arriver à avancer et mettre en place des choses.

M. MOUYARD souhaite insister sur le fait que le score de 46 relève d'une auto-évaluation. Les services donnés à la population et aux personnes dans le besoin sont pour lui corrects. Il ne faut pas laisser croire aux citoyens un quelconque manquement.

La Présidente confirme que les synergies au niveau administratif ne sont pas efficaces. La crise sanitaire et les réunions en distanciel ont eu un impact très négatif.

Madame CANARD complète les informations données. Chaque item du rapport doit être évalué sur une échelle de 0 à 5 points, sans que ce soit des paliers à franchir. La Région wallonne précise à ce sujet qu'un score de 3 est une synergie réussie. Tout dépend des choix qui sont faits par rapport aux types de synergies à mettre en place.

Mme PETINIOT souhaiterait savoir sur quels points l'accent sera mis.

La Présidente indique que Mme CANARD a cité les perspectives à ce sujet et que l'accent sera mis sur les perspectives annoncées.

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 2019, fixant le modèle de rapport annuel des synergies;

Vu le Programme stratégique transversal commun à la Ville et au CPAS de Fosses-la-Ville;

Vu la proposition de rapport annuel sur les synergies tel qu'élaboré par la Directrice générale de l'Administration communale et la Directrice générale f.f. du CPAS;

Vu l'avis du Comité de Direction commun Ville-CPAS réuni en sa séance du 07 septembre 2021;

Vu l'avis du Comité de concertation Ville-CPAS, réuni en sa séance du 23 septembre 2021;

Considérant que le Conseil conjoint Ville-CPAS est tenu de rendre un avis sur la proposition ci-jointe;

Après en avoir délibéré;

Par 26 voix pour; 0 voix contre et 0 abstention;

DECIDE :

Article unique: de remettre un avis favorable sur la proposition de rapport annuel sur les synergies 2021 ci-joint.

*Madame la Présidente remercie le Conseil communal et clôture la séance.
La séance est levée à 19h15.*

La Directrice Générale,

Sophie CANARD

Par le Conseil Communal,

Le Bourgmestre,

Gaëtan de BILDERLING

La Directrice Générale *f.f.* du CPAS,

Mélanie CHARLIER

Par le Conseil de l'Action Sociale,

La Présidente du CPAS,

Bérangère TAHIR-BOUFFIOUX